

## CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis No 08/2024 : Nouvelle infrastructure informatique de l'ASR. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00.**

Au Conseil intercommunal Sécurité Riviera,

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

### 1. PREAMBULE

La Commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le jeudi 6 février 2025.

Considérant l'importance de ce crédit d'investissement, le Conseil intercommunal a décidé d'élargir la composition de cette Commission ad hoc à 14 membres, afin que des membres de la Commission de gestion puissent y participer et apporter leur expertise sur les aspects financiers du projet.

Elle était composée des membres suivants :

Présidence :

Yvan Cornu                      Vevey

Membres :

Susanne Lauber Fürst	Montreux
Silvano Pozzi	Montreux
Murat Karakas	Montreux
Muriel Higy-Schmidt	Vevey
Cédric Bussy	Vevey
Pierre-Yves Charpilloz	La Tour-de-Peilz
Piero Negro	La Tour-de-Peilz
Michèle Perrelet	Blonay – Saint-Légier
Anne Ducret	Chardonne
Jacques Marmier	Corseaux
Nicolas Luyet	Corsier-sur-Vevey
Rodrigo Leal	Jongny
Alexandre Koschevnikov	Veytaux

Ont également participé à la séance :

Membres du CODIR :

Bernard Degex	Président, Blonay – Saint-Légier
Alessio Grutta	La Tour-de-Peilz
Patrick Michaux	Corseaux
Arnaud Rey-Lescure	Veytaux
Christian Kaelin	Corsier
Dominique Pittet	Jongny

Membres de l'administration de l'ASR :

Frédéric Pilloud	Directeur
Sébastien Piu	Directeur administratif et Chef des Services généraux
Philippe Blanchard	Responsable de l'unité Technique, Logistique & Informatique (UTLI)
Lionel Wandfluh	Responsable des finances
Rocco Volpe	Responsable de l'office de la mobilité

Société H+S Communications SA, à Vevey :

Luca Varé	Senior consultant et Project manager
-----------	--------------------------------------

## 1. PRESENTATION DU PROJET PAR LE CODIR ET LA DIRECTION DE L'ASR

### 1.1. Sur la nouvelle infrastructure informatique

Fin 2023, la Commune de Montreux, qui veut recentrer et réorganiser ses activités informatiques, a décidé de résilier la convention informatique qui la lie à l'ASR - mise à disposition d'infrastructures et prestations<sup>1</sup>. Initialement prévue pour le 30 juin, la résiliation prendra effet le 31 décembre 2025.

Par ailleurs, la solution actuelle n'est plus adaptée aux besoins de services de sécurité publique, qui opèrent 24h/24, 7j/7.

Afin de concevoir sa nouvelle stratégie informatique (projet de sortie de Montreux), l'ASR a sollicité, dès mai 2024, l'expertise de la société de consulting H+S Communications.

En résumé, les choix stratégiques retenus sont les suivants :

- Mise en place d'une infrastructure privée dédiée à l'ASR, associée à un hébergement externe dans deux data centers interconnectés situés hors des locaux de l'ASR.
- Recours à des prestataires externes pour la maintenance, le support et une assistance globale en matière de sécurité opérationnelle (faire face aux cyberattaques), plutôt que d'accroître les ressources internes. Néanmoins, le helpdesk (support niveau 1) restera en interne.

Les aspects de sécurité et de protection des données sont particulièrement pris en compte. Les données seront cryptées du serveur jusqu'au PC.

Le projet sera mené par l'équipe informatique de l'ASR, accompagnée initialement par une société externe pour gérer ce changement majeur. L'objectif est de renforcer les compétences internes afin de réduire progressivement la dépendance aux prestataires externes.

- Intégration de ces choix dans le cadre du projet de la Maison de la sécurité publique.

En conséquence, l'ASR a lancé un appel d'offres en octobre 2024, la recommandation d'adjudication est prévue pour fin février 2025. L'objectif est de réaliser ce projet sur l'année 2025.

En revanche, les applications (logiciels) sont hors de l'appel d'offres, elles seront reprises de Montreux et réinstallées sur les nouveaux équipements.

L'évaluation des offres a permis une nouvelle estimation du coût du projet et des frais d'exploitation :

- Un budget global de 1'100'000 frs, au lieu de 1'229'500 frs.
- Des optimisations financières pourront également être envisagées après l'adjudication.
- À partir de 2026, le montant payé à la Commune de Montreux (220'000 frs. en 2024) sera remplacé par des frais de licences et de services d'environ 350'000 frs, alors que dans le préavis il était mentionnée une fourchette entre 385'000 frs et 660'000 frs.

---

<sup>1</sup> Les prestations ne répondaient plus aux attentes, mais il a été reconnu que la facturation, s'élevant à 220'000 frs par année, était relativement basse. La Commune de Montreux a d'ailleurs résilié d'autres conventions informatiques avec des entités externes.

Les coûts d'investissement et d'exploitation varient en fonction du modèle proposé par le fournisseur : achat de licence ou abonnement (location). Il est important de prendre en compte ces deux aspects.

### **Proposition d'amendement du CODIR**

Sur la base de ces nouveaux chiffres, le CODIR s'engage à présenter l'amendement suivant :

- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de ~~4'229'500 frs~~ 1'100'000 frs au maximum.

Dans une communication relative à ce préavis, il précisera que les coûts ayant trait à l'exploitation et à la maintenance sont désormais estimés à 350'000 frs.

### **1.2. Sur le projet SAT (Surveillance automatique du trafic), dont la mise en œuvre dépendra de l'infrastructure informatique**

L'objectif de cette présentation était de fournir un aperçu de l'avancement du projet SAT, qui concerne l'installation de radars destinés à surveiller la vitesse et à détecter les infractions liées aux feux de signalisation. Les équipements actuels, installés il y a plus de 20 ans, sont obsolètes, et aujourd'hui seuls deux radars fixes sont pleinement opérationnels. Cette situation a rendu indispensable la réalisation d'une étude pour évaluer les besoins en matière de contrôle du trafic au niveau régional.

La solution retenue est nommée EVO, pour son concept évolutif. Le choix des emplacements des sept radars fixes, qui surveilleront dans les deux sens, a été effectué en priorité en fonction de critères de sécurité. Le projet comprend également l'installation d'un radar semi-stationnaire monté sur remorque, ainsi que de deux nouveaux radars mobiles destinés à l'unité prévention. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud a validé ce projet.

Les principaux objectifs de ce dispositif sont la prévention, la sécurité routière, ainsi que la génération de recettes financières. Par la suite, ces équipements seront utilisés pour analyser et gérer le trafic à l'échelle régionale, avec la possibilité d'intégrer et signaler rapidement des itinéraires conseillés via une signalisation dynamique. Cela pourrait s'avérer particulièrement efficace pour gérer les embouteillages liés aux manifestations ou aux retours de week-end. Il existe également des projets visant la gestion du bruit, où l'informatique et l'intelligence artificielle (IA) pourraient être utilisées pour l'étalonnage et la prise de mesures.

La mise en œuvre de ce projet nécessitera le recours à un mandataire externe. En raison de la valeur des équipements, il sera nécessaire de se conformer aux règles des marchés publics. Une infrastructure informatique performante, fiable et sécurisée est essentielle pour la réussite du projet SAT, principalement pour le développement des systèmes d'analyse et de gestion du trafic. D'après les premières estimations, le projet SAT devrait être autofinancé<sup>2</sup>.

## **2. DISCUSSION GENERALE**

### **2.1. Sur la nouvelle infrastructure informatique**

#### **Plan des investissements**

Il convient de noter que le projet de nouvelle infrastructure informatique est inscrit dans le plan des investissements 25-27 pour un montant de 500'000 frs, un chiffre nettement sous-évalué par rapport à la demande de crédit actuelle de 1,1 million.

Pour mener à bien les études liées à ce projet, le CODIR a attribué deux crédits complémentaires en novembre 2023 et en mai 2024, avec des mandats confiés à la société H+S Communications. Cependant, notre Commission de gestion, qui examine le budget, n'a pas été informée de l'ampleur croissante de ce projet.

---

<sup>2</sup> Les recettes des amendes couvriront les frais d'exploitation du SAT, les amortissements et les intérêts.

### **Prestations de service (prestataire infrastructure) : 162'000 frs.**

Ce montant comprend les coûts du prestataire qui va mettre en place la solution. Il inclut aussi des charges de gestion et de maintenance. Il est indiqué que le prestataire aura la charge des tâches d'exploitation et d'administration technique de l'infrastructure IT.

### **Sites d'hébergement mutualisés ou colocation**

Dans l'appel d'offres (lot 3), il est indiqué que l'ASR recherche une solution pour l'hébergement des deux datacenters avec une des communes membres de l'ASR. Cependant, l'ASR réaffirme clairement son objectif d'indépendance, suite à la résiliation de la convention informatique par la Commune de Montreux. En conséquence, ce projet ne prévoit plus la mutualisation de l'infrastructure ni des services informatiques.

### **ASR : centre de compétence informatique**

Et si nous changions de perspective ! Toutes les communes n'ont probablement pas les mêmes moyens pour se protéger contre les cybermenaces. L'ASR investit dans ses infrastructures informatiques et développe des compétences, ce qui lui permettrait de proposer à certaines communes membres une infrastructure informatique performante, fiable et sécurisée, accompagnée d'un support disponible 24h/24, 7j/7.

L'ouverture à des tiers pour l'hébergement des datacenters pourrait se réaliser en lien avec la Maison de la sécurité.

### **Coûts d'exploitation : 350'000 frs**

40 % de ce montant correspond à la maintenance générale des serveurs. Un peu moins de 100'000 frs. concerne l'hébergement et les lignes d'interconnexion. La sécurité représente environ 60'000 frs. Enfin, une partie de ce montant est dédiée aux coûts de licences et de maintenance des applications.

En interne, le nombre d'EPT au sein de l'équipe informatique restera inchangé.

### **Les charges informatiques de l'ASR sont-elles sous contrôle ?**

Le budget informatique de l'ASR a augmenté de plus de 700'000 frs entre 2023 et 2025, passant de 1.92 à 2.69 millions, soit une hausse de +37 %. Avec ce projet, la charge annuelle d'amortissement sera d'environ 220'000 frs (1'100'000 sur 5 ans), tandis que les coûts d'exploitation s'élèveront à 350'000 frs, dont 220'000 frs seront à déduire pour les prestations qui étaient payées à la Commune de Montreux. En 2026, les charges informatiques devraient dépasser les 3 millions !

Ces montants ont un impact sur les contributions des communes membres.

Dans son rapport sur le budget 2025, la Commission de gestion avait recommandé la réalisation d'un audit afin de mieux comprendre l'augmentation significative des charges informatiques de l'ASR.

Le niveau des prestations informatiques dont bénéficiera l'ASR sera nettement amélioré, en particulier en matière de cybersécurité<sup>3</sup>. Par ailleurs, cette nouvelle infrastructure informatique permettra de développer d'autres projets, tels que le projet SAT qui aura des retombées financières positives.

Le directeur de l'ASR soutient également l'idée de positionner l'ASR en tant que pôle de compétences en sécurité informatique.

### **Évolution financière depuis 2014**

Pour compléter la discussion, le responsable des finances a présenté plusieurs graphiques<sup>4</sup> illustrant l'évolution globale des coûts de l'ASR depuis 2014, en détaillant les principales raisons de cette évolution et les leviers possibles pour maîtriser les coûts. Cette question est régulièrement abordée en Commission de gestion.

---

<sup>3</sup> En octobre 2021, la Commune de Montreux a été victime d'une cyberattaque.

<sup>4</sup> Cette présentation très intéressante pourrait être partagée avec l'ensemble du Conseil intercommunal lors du dépôt du préavis sur les comptes ou le budget.

En effet, depuis 2014, les coûts ont augmenté de +21,3 %, (contributions des communes). Cette hausse des coûts s'explique principalement par l'inflation, la croissance démographique et l'augmentation des charges salariales (augmentation des effectifs et condition de travail). En revanche, la part des frais généraux demeure stable. Enfin, l'ASR envisage de générer des revenus supplémentaires, notamment grâce au projet SAT, à la révision des tarifs de facturation, ainsi qu'aux subventions du Canton pour les ambulances.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV), la facture policière pour les polices intercommunales sera réduite, entraînant une diminution totale des charges de 2,5 millions répartis entre les communes membres de l'ASR.

### **Durée de vie et renouvellement des infrastructures informatiques**

L'amortissement comptable de cet investissement est prévu sur 5 ans. Toutefois, il est demandé si la durée d'utilisation effective de l'infrastructure informatique pourrait être prolongée au-delà de cette période. La fin du support informatique et l'obsolescence programmée poussent souvent les entreprises à envisager le remplacement du logiciel par une solution plus moderne proposée par l'éditeur.

Pour des raisons stratégiques, techniques et financières, l'ASR a choisi une solution privée (propriétaire). Les contrats de maintenance, généralement d'une durée de 5 ans, peuvent être prolongés jusqu'à 7 ans. Le renouvellement du matériel et des licences nécessitera un budget estimé entre 400'000 fr et 500'000 frs.

### **Cybersécurité**

En dehors de cette demande de crédit, l'ASR prévoit de sensibiliser et former l'ensemble de son personnel à la sécurité informatique, car le piratage de données découle presque toujours d'une erreur humaine.

Un système de surveillance disponible 24h/24, 7j/7 sera mis en place pour détecter toute menace et intervenir rapidement. L'ASR participe étroitement au dispositif cantonal (CSIRT<sup>5</sup>), qui fournit un soutien essentiel pour prévenir, détecter et répondre aux cyberincidents, tout en renforçant les compétences en cybersécurité des communes et associations intercommunales<sup>6</sup>.

### **Prestations liées**

Pour clarification, le coût des éléments tels que le pare-feu (Firewall), le VPN et le Wifi est inclus dans les coûts du projet, mais ces solutions de sécurité supplémentaires ne font pas partie de l'appel d'offres. Elles seront mises en œuvre par un prestataire qui travaille déjà sur le réseau de l'ASR.

### **Phases du projet et calendrier de réalisation**

Le calendrier prévu est ambitieux, voire trop serré. Une préoccupation majeure concerne la migration vers Windows 11, qui s'ajoute aux processus de préparation et d'installation des systèmes centraux, ainsi qu'à la mise en place de la structure et à la migration des postes de travail. Il est crucial que le planning ne compromette pas les phases de tests et la fiabilité du système.

Le responsable de l'Unité Technique, Logistique & Informatique (UTLI) reste confiant et assure que les délais sont raisonnables. En cas d'imprévus, la Commune de Montreux a garanti la continuité des prestations de son Centre informatique au-delà du 31 décembre 2025.

Dans le cadre de cette migration importante, l'ASR a-t-elle envisagé des solutions open source (libres et ouvertes) ? Il existe de nombreuses alternatives qui offrent des fonctionnalités similaires et sont déjà utilisées dans certaines administrations. Cependant, pour des raisons de formation et de simplicité, l'ASR a choisi de rester sur Microsoft Office, afin d'assurer la continuité avec les outils des communes membres. Face à un projet aux délais serrés, l'ASR a préféré limiter les risques liés à un changement de solution.

---

<sup>5</sup> CSIRT pour Computer Security Incident Response Team

<sup>6</sup> ASR devra notamment identifier un point de contact opérationnel cybersécurité qui permettra de centraliser les échanges et communications avec le CSIRT, principalement hors période de crise.

## **Détail des coûts et aspects financiers**

L'ASR devrait avoir la trésorerie nécessaire pour financer cet investissement. Grâce aux revenus générés par les frais de stationnement, l'ASR dispose rapidement d'une trésorerie conséquente. Plutôt que de recourir à un emprunt, l'ASR pourrait envisager un fonds de roulement alloué, soit par une banque, soit par La Poste.

### **2.2. Sur le projet SAT**

Il est essentiel de souligner devant nos conseils communaux respectifs que la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR constitue une véritable valeur ajoutée, en permettant l'introduction de nouvelles prestations, notamment dans le domaine de la gestion de la mobilité. L'objectif est de développer une capacité de détection des flux de trafic, afin d'activer des itinéraires de déviation ou de délestage en temps réel. Grâce à une gestion dynamique, le système SAT pourrait également remédier au problème des applications de navigation qui, parfois, orientent les véhicules vers des villages ou des itinéraires interdits.

Cependant, il convient de noter qu'à l'Est de notre région, seuls deux axes principaux existent et qu'ils restent très congestionnés. Dans ce domaine, une collaboration étroite existe entre la Police cantonale et l'ASR, avec des simulations dynamiques mises en place depuis l'autoroute. En outre, dans le cadre des manifestations et du concept d'accessibilité, des partenariats sont également établis avec les communes voisines, telles que Villeneuve (Chablais).

### **Vision intégrée**

Il est préférable d'adopter une approche proactive plutôt que réactive, en développant une vision globale de l'évolution du dispositif régional de sécurité publique. Celui-ci devrait inclure la Maison de la sécurité, un système informatique robuste axé sur la cybersécurité, ainsi qu'une solution de gestion de la mobilité couvrant l'ensemble de la région.

## **3. VŒUX, CONCLUSIONS ET VOTE**

La Commission adresse les deux vœux suivants au CODIR :

### **3.1. Clarification de l'augmentation des coûts des services informatiques**

Par 10 voix pour et 4 abstentions, la commission formule le vœu que le CODIR rédige un rapport détaillant les raisons de l'augmentation des coûts informatiques de l'ASR de près de 40% ces deux dernières années. Les coûts d'exploitation et de maintenance du présent projet, ainsi que son amortissement sur les cinq prochaines années, viendront encore s'ajouter à cette hausse.

### **3.2. Plan des investissements, stratégie et enjeux financiers**

Compte tenu des enjeux et des investissements futurs de l'ASR, tels que la Maison de la sécurité ou le projet SAT, et après un vote par 12 voix pour et 2 abstentions, la Commission formule le vœu d'examiner la possibilité de créer une Commission des finances, à laquelle pourrait être confiée, par exemple, la mission suivante :

- examiner et donner des avis sur les questions financières ;
- se pencher sur les projets d'investissement proposés par le CODIR, et évaluer leur impact financier et leur viabilité à long terme ;
- proposer des mesures de gestion financière et de répartition des ressources pour les projets à venir.

Concernant l'examen du présent préavis, une Commission des finances aurait pu préparer les détails financiers en amont, afin de clarifier et simplifier le débat.

### 3.3. Vote sur le préavis

Dans sa communication n° 03/2025 du 13 mars 2025, relative au présent préavis, le CODIR a :

- a) Pris l'engagement d'amender comme suit le second point de la partie « décision » du préavis :
  - de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de ~~1'229'500 frs~~ 1'100'000 frs au maximum.
- b) Mis à jour le tableau récapitulatif des coûts figurant à la page 7 du préavis, avec un total révisé estimé à 1'100'000 frs.
- c) Précisé que les coûts annuels relatifs à l'exploitation et à la maintenance, mentionnés à la page 8 du préavis, sont désormais estimés à 350'000 frs, à partir de 2026. Ces charges seront intégrées dans le budget de fonctionnement.

**À l'unanimité, la commission accepte les conclusions du préavis ;**  
sous réserve du dépôt par le CODIR de l'amendement ci-dessus.

En conclusion, la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera**

Vu le préavis no 08/2024 du Comité de Direction du 12 décembre 2024 relatif à la nouvelle infrastructure informatique de l'ASR,

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- d'autoriser le Comité de direction à acquérir une nouvelle infrastructure informatique et les services associés, selon descriptif mentionné dans le présent préavis ;
- de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 1'229'500.00 au maximum ;
- de financer, si nécessaire, cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction serait autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
- d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
- d'autoriser le Comité de direction à signer tous les actes et conventions en rapport avec cette acquisition.

Vevey, le 14 mars 2025

Pour la Commission :

Yvan Cornu